

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, le 17 mai 2016

Les aides publiques aux entreprises soutiennent l'emploi

«*Insee Analyses Guyane n°14*»

En Guyane, la croissance de l'emploi salarié est plus forte pour les entreprises aidées que pour les autres. Entre 2007 et 2012, 940 entreprises du secteur privé ont bénéficié d'aides publiques (*Insee Analyses Guyane n°9*). Les pouvoirs publics disposent en effet d'une palette d'outils pour soutenir la croissance des entreprises et accompagner leur développement.

Les entreprises aidées ont cependant, dès le départ, des caractéristiques spécifiques qui ont des effets sur l'évolution de leur emploi. Elles sont en moyenne de plus grande taille, plus jeunes, plus structurées et appartiennent souvent aux secteurs du commerce et de l'industrie. Les trois dispositifs d'aides étudiés : les aides directes, les aides au financement et les aides à l'emploi, ont eu un effet bénéfique sur les entreprises aidées. Toutefois, ces dispositifs se différencient par leurs vocations, par leurs cibles et par leurs effets.

Les aides directes : propulser les projets de grande envergure, créer de l'emploi

Deux ans après le versement d'une aide directe, les entreprises bénéficiaires ont un taux de croissance de l'emploi de 21 points supérieur à celui des entreprises non aidées. Le bénéfice moyen pour une entreprise aidée par rapport à une entreprise similaire mais non-aidée est estimé à 7,7 emplois créés ou maintenus deux ans après l'aide.

Les aides au financement : permettre aux petites et aux jeunes entreprises de se développer

L'effectif salarié des entreprises bénéficiaires d'une aide au financement a augmenté de 23 % en 4 ans, soit 16 points de plus que le groupe témoin. Le gain estimé est de trois emplois maintenus ou créés deux ans après avoir reçu le prêt par rapport à la situation dans laquelle l'entreprise n'en aurait pas reçu.

Les aides à l'emploi : un soutien utile pour les entreprises plus fragiles

Le taux de croissance de l'emploi des entreprises ayant bénéficié d'une aide à l'emploi est le même que celui des entreprises du groupe témoin. Cependant, pour les entreprises les plus « fragiles », on estime un bénéfice de deux emplois créés ou maintenus en moyenne : ces dernières auraient perdu des salariés si elles n'avaient pas été aidées.

EMBARGO : Ne pas diffuser avant le 20 mai 2016 à 12 heures

Contacts presse :

Valérie Eloi : 0594 29 73 28 ; valerie.eloi@insee.fr

Pour les lecteurs : le document sera disponible après l'embargo sur www.insee.fr/guyane, rubrique « Publications ».